



FICHE D'USAGE pour la SUBSTANCE

⑧ - Fructose

Révision n°2 – 05/03/2019

SPECIFICATIONS

La substance fructose doit être de qualité alimentaire.

STATUT

- ➔ Utilisable en Agriculture Biologique



- ➔ Répond à la définition des substances et agents de biocontrôle

FONCTION

- ➔ Éliciteur, ayant un effet insecticide via la stimulation des mécanismes de défense naturel



RECETTE(S)

- ➔ Recette pour pulvérisation (Poudre Soluble) pour traitement des parties aériennes (TPA)

Diluer dans l'eau.

Dilution
10 g/100 L d'eau
1 g pour un pulvérisateur de 10L

RECOMMANDATIONS

- ➔ Précautions

Dissolution dans de l'eau froide.

- ➔ Application : tôt le matin, avant 9h00

- ➔ Mesures de précautions ordinaires

Port de gants recommandé.

- ➔ Conservation de la préparation

La solution d'eau doit être préparée juste avant application.

- ➔ Délai Avant Récolte (DAR)

Aucun.

- ➔ Compatibilité

-

- ➔ Incompatibilité

-

APPROBATION

- ➔ Règlement d'exécution (UE) n°2015/1392

du 13 août 2015 portant approbation de la substance de base fructose, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009.



- ➔ ReviewReport

Version Basic Substance fructose
SANCO/12680/2014–rev. 1 du 14 juillet 2015.



PAS DE LMR REQUISE

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2016/143

du 18 janvier 2016 modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne le COS-OGA, le cerevisane, l'hydroxyde de calcium, les lécithines, *Salix* spp. cortex, le vinaigre, le fructose, virus de la mosaïque du pépino (souche CH2, isolat 1906), *Verticillium albo-atrum* (isolat WCS850), et *Bacillus amyloliquefaciens* subsp. *plantarum* (souche D747).



UTILISATION EN AB

➔ Règlement d'exécution (UE) n°2016/673

du 29 avril 2016 modifiant et rectifiant le règlement (CE) n°889/2008 portant modalités d'application du règlement (CE) n°834/2007 du Conseil relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques en ce qui concerne la production biologique, l'étiquetage et les contrôles.



Mise à jour : novembre 2018

Rédaction

Marie Deniau – ITAB

Superviseur

Patrice Marchand – ITAB : patrice.marchand@itab.asso.fr

Relecture

Julie Carrière – ITAB : julie.carriere@itab.asso.fr

Conception graphique

Service Communication ITAB

Toutes les fiches disponibles sur le site « Substances »



Pour citer ce document :

ITAB 2019 - Fiche d'Usage agricole de la substance de base fructose.